

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 AVRIL 2015**

Le sept avril deux mille quinze, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 2 avril 2015.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia, PIOT Marylène,

MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Secrétaire : Mme CHAUVEAU Magali

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, Monsieur Nivau demande aux élus de signer le registre.

Monsieur le maire demande la possibilité d'ajouter en point n°2, avant le vote du budget, la proposition du centre de gestion relative aux tarifs du service de médecine professionnelle préventive. Les élus sont d'accord avec cette proposition.

#### **1 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS D'UN AGENT EN FORMATION**

Madame Sylvie SAVARIT, employée communale, poursuit sa formation, dans le cadre de son travail. M. le maire propose de lui rembourser ses frais de déjeuner, au vu des dépenses réelles.

Les élus émettent un avis favorable au remboursement des frais s'élevant à 25,00 € pour les repas du 12 et 30 mars 2015.

#### **2 – ORGANISATION ET TARIFS DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE PREVENTIVE**

M. le maire rappelle que la commune adhère au service de médecine professionnelle préventive mis en place par le Centre de Gestion de la fonction publique de St-Maixent-L'Ecole. Actuellement, le CdG éprouve quelques difficultés de recrutement suite à un départ en retraite et à une restructuration du service. Le tarif datant de 2007, s'élevait à 75 € par an et par agent. Depuis 2010, la périodicité des visites est passée à 2 ans. Le Conseil d'administration a décidé de fixer pour chaque collectivité, le tarif à 42 € par an et par agent (soit 84 € par agent pour une visite tous les deux ans).

Pour faire suite à ces changements tarifaires, une nouvelle convention est proposée.

Les élus chargent Monsieur Nivau de la signer. Le montant correspondant à cette dépense sera inclus dans le budget, soit 546 €.

#### **3 – VOTE DU BUDGET 2015**

Les élus sont en possession du document travaillé lors du dernier Conseil. Seules quelques modifications sont à apportées aujourd'hui et les élus doivent se positionner sur les dépenses d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : Il sera rajouté 546 € aux 110 € déjà inscrits (art 6574, vu ci-dessus), service intérim 14 000 € (art. 6218, arrêt prolongé d'une ATSEM), remboursement CNAS de 384 € (incluant les 46 € de l'art. 6459, mis à l'article 773), tables et chaises 2 325 € (voir décision ci-dessous)

Recettes de fonctionnement : Les chiffres officiels de la dotation forfaitaire 213 933 €, dotation de solidarité rurale 58 925 €.

Suivant ces recettes, Monsieur le maire fait savoir que les taux des taxes communales, votés sans

changement pour 2015, aurait pu être revus à la baisse. Les élus restent favorables à la décision prise lors du dernier Conseil, c'est-à-dire sans augmentation, ni diminution.

Concernant le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) M. le maire rappelle que les élus auraient souhaité, cette année, reverser cette recette à la communauté de communes. Pour cela, il est nécessaire que toutes les communes du canton acceptent le reversement. En 2014, la commune de Fressines avait refusé et, en 2015, c'est une autre commune qui ne souhaite pas procéder au reversement du FPIC puisqu'elle a élaboré son budget avec la recette en question. Pour les autres communes, souhaitant malgré tout reverser le FPIC à la communauté de communes, ayant cette année quelques difficultés budgétaires, il sera étudié la possibilité de lui reverser par le biais d'une subvention, le même montant.

Monsieur Fouché annonce que la Communauté de communes prévoit une forte augmentation du taux de ses taxes pour 2015. Les chiffres exacts seront donnés ultérieurement.

\* M. le maire fait savoir que la société ASTEC étudie actuellement les remarques faites sur le projet des travaux sécuritaires sur les RD 5 et RD 7. La phase « projet » est en cours. Si celle-ci est validée, elle servira aux demandes de subventions. Par la suite, suivra la consultation des entreprises en octobre, novembre 2015 puis début des travaux tout début 2016 pour la RD 7, et enfin travaux sur la RD 5.

\* M. Fouché propose l'achat de tables et chaises de jardin pour la salle des fêtes. Accord des élus pour un devis de 2 325,00 €, la dépense sera mise au budget.

\* M. le maire souhaite qu'apparaisse sur le budget, en recettes, le montant obtenu des subventions pour le projet Mairie phase II et en dépenses, un montant égal de travaux.

Le budget 2015 est voté à l'unanimité.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 1 292 404 € et à 844 973 € en investissement.

#### **4 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

##### Informations :

- Le Fressines Infos devra être distribué dans les boîtes aux lettres le 23 ou 24 avril,
- Les ordures ménagères seront récoltées les 30 avril et 7 mai, veilles de jours fériés.

##### CCAS/Mme Ledoux :

- Le CCAS a pris quelques décisions dernièrement,
- Le coût du repas des aînés 2015 était de 17,70 € animation comprise ou 13,48 € sans l'animation .

##### Ecole :

- Prochaine commission programmée le mercredi 22 avril à 20h30 au secrétariat de mairie.

##### Voirie/bâtiments :

- Prochaine commission voirie/bâtiments prévue le jeudi 23 avril à 18h à l'atelier.

#### **5 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Invitation de l'école de musique du mellois le samedi 11 avril à 17h30 à la salle des fêtes de Celles-Sur-Belle.

- Remerciements du prêtre de la Crèche pour la réparation de la cloche de l'église. Un cadeau sera offert à M. Décou Christophe qui a aussi apporté une aide à cette remise en état.

- Mme Piot demande si un questionnaire relatif à la bibliothèque communale pourrait être inséré dans le prochain Fressines Infos. Accord de M. Fouché.

- Mme Piot n'a toujours pas de réponse concernant une aide à l'informatique de la part de la Communauté de Communes pour la bibliothèque. M. Niveau lui conseille de renouveler un envoi de mail à M. Germain, secrétaire général avec copie au président de la communauté de communes.

- Problème d'éclairage public au lotissement La Fée Mélusine. Ce lotissement est toujours privé. Le lotisseur sera de nouveau incité à faire le nécessaire. Les travaux de finition de ce lotissement devraient se terminer après l'été. La rétrocession à la commune des espaces verts et de l'éclairage public, ne pourra avoir lieu qu'une fois les travaux complètement terminés et aux normes.

- M. Fouché propose une randonnée des élus, à vélo, pour visiter les quartiers de la commune. Les conseillers sont favorables à cette initiative. Le rendez-vous est donné le samedi 20 juin 2015, à 8h30, pour faire le tour de la commune. M. Fouché se charge de l'organisation.

Fin de la séance à 21h45